

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 199-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.542

Déposée le: 04.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Kullmann (Hilterfingen, UDF)
Graf-Rudolf (Belp, Les Verts)

Cosignataires: 18

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.09.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Héberger les RMNA en priorité dans des familles d'accueil

Le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte des principes suivants pour l'hébergement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) dans le canton de Berne :

1. En ce qui concerne l'hébergement des RMNA, le placement dans des familles d'accueil, accompagné par des prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP) dans des familles d'accueil, est privilégié dans la mesure du possible. Les familles d'accueil peuvent aussi avoir un lien de parenté avec les RMNA en question.
2. L'offre présentant le meilleur rapport prix-prestations doit être retenue pour les placements.
3. Afin de garantir une intégration réussie, il est possible, dans les cas justifiés et lorsque l'intégration est avancée, de prolonger un placement payé auprès de proches ou de familles d'accueil au-delà de 18 ans, et de deux ans au maximum.

Développement :

Le 21 mai 2017, le peuple bernois a rejeté par 54,3% des voix le crédit 2016-2019 pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile. Cette décision impose la réduction des coûts et un gain d'efficacité dans l'organisation de l'hébergement des RMNA dans le canton de Berne. Si l'on veut maintenir la prise en charge spécifique pour les requérants d'asile mineurs afin de répondre aux exigences en matière de protection des enfants et des jeunes, il faut trouver une nouvelle solution pour la prise en charge des RMNA.

Les éléments suivants parlent en faveur d'un placement systématique des RMNA dans des familles d'accueil :

1. Un placement dans une famille est moins coûteux et plus prometteur que l'hébergement dans des centres séparés. Dans le canton de Berne, environ 45 RMNA sont déjà placés dans une famille. Dans sa réponse à une motion de la CSéc, le Conseil-exécutif indique que l'hébergement des RMNA dans une famille d'accueil coûte 153 francs par jour.
2. Le placement dans une famille est plus flexible. L'exploitation de centres séparés implique d'importants investissements lorsque le nombre de placements de RMNA augmente ; lorsqu'il diminue, il reste des coûts fixes élevés liés à l'infrastructure car les centres sont sous-occupés. Le placement dans une famille, quant à lui, n'implique quasiment aucun tel investissement et il est plus facile d'ajuster à la hausse ou à la baisse le besoin de tels placements.
3. Le placement dans une famille favorise mieux l'intégration. La plupart des RMNA sont issus de cultures dans lesquelles les relations et la cohésion familiales représentent des valeurs très importantes. Un placement dans une famille permet de mieux répondre à leurs besoins en ce qui concerne ces aspects. De plus, les RMNA peuvent plus facilement apprendre une langue nationale dans une famille d'accueil que dans des foyers offrant un hébergement séparé. Par ailleurs, cela facilite les échanges et les liens entre les cultures, qui sont précieux.

Motivation de l'urgence : dans son communiqué de presse du 22 juin 2017, le Conseil-exécutif a indiqué qu'il souhaite trouver dans les plus brefs délais une solution moins coûteuse pour l'hébergement des RMNA. Une décision devrait également être prise rapidement concernant les grandes lignes de la présente motion.

Destinataire

- Grand Conseil